



Traité Chabbath

Michna 4 - Chapitre 19

מי שהיו לו שני תינוקות, אחד למול בערב שבת ואחד למול בשבת--שכח ומל את של ערב שבת בשבת, חייב. אחד למול לאחר שבת ואחד למול בשבת--שכח ומל את של אחר שבת בשבת--רבי אליעזר מחייב חטאת, ורבי יהושוע פוטר

Celui (un Mohel) qui avait deux bébés [à circoncire], l'un la veille de Chabbath, et l'autre le Chabbath, et qui a circoncis par erreur celui d'avant Chabbath, le Chabbath, est redevable. [S'il en avait] un à circoncire après Chabbath et un à circoncire le Chabbath, et qu'il a circoncis par erreur celui d'après Chabbath, le Chabbath, Rabbi Eliézer le déclare redevable d'un 'Hatat, et Rabbi Yehochoua l'en exempte.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions